

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**« ECONOMIE DE L'EDUCATION –2E »**

-----

**SOUS-MODULE DE BASE**

**« NOTIONS FONDAMENTALES DE L'ECONOMIE DE L'EDUCATION »**

-----

**E-THEME N°10**

**«PERFORMANCES ET EVALUATION»**

**AUTEUR : Pierre GRAVOT**

**DERNIERE MISE A JOUR : février 2007**

**PREREQUIS : la notion d'insertion (ethème 3)**

**OBJECTIFS : proposer des indicateurs pour évaluer le système éducatif**

**MOTS CLES : insertion, performance externe, critères d'évaluation**

**Degré d'importance : notion fondamentale.**

# SOMMAIRE

L'ensemble des analyses présentées dans les e-thèmes 5, 6 et 7 repose sur une appréciation exclusivement *interne* du système éducatif. Mais il est clair que l'efficacité du système peut, et doit aussi, être appréciée de *l'extérieur*. L'élément d'appréciation essentiel en la matière est la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés ; mais d'autres indicateurs peuvent être envisagés concernant en particulier le recrutement des établissements et de leurs filières. Par ailleurs, on peut élargir le champ d'investigation et proposer des indicateurs visant à une évaluation globale des établissements ou du système éducatif dans sa totalité. .... 3

## 1. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES ..... 3

Il s'agit d'évaluer l'efficacité des filières de formation en termes de "sanction du marché". En l'occurrence, il s'agit d'apprécier la façon dont les diplômés intègrent le marché du travail. C'est ce que recouvre la notion d'insertion professionnelle qu'il convient d'abord de définir clairement avant d'en proposer des mesures ..... 3

### 1.1 - DEFINITION ..... 3

L'insertion se définit non seulement à partir de (ou des) emplois occupés par les diplômés, mais aussi au travers du *processus* qui y conduit. .... 3

### 1.2 - MESURES DE L'INSERTION..... 5

Il convient d'abord de définir très clairement le point de départ du processus que l'on entend décrire, ainsi que son point d'arrivée. Nous proposerons ensuite une méthode d'évaluation du parcours effectué entre ces deux points, et les indicateurs qu'on peut en déduire. La description des emplois et le taux de rendement viennent compléter l'évaluation. .... 5

#### 1.2.1 - Le point de départ..... 5

#### 1.2.2 - Le point d'arrivée ..... 6

#### 1.2.3 - Le déroulement de la période d'insertion ..... 7

#### 1.2.4 - Les caractéristiques des emplois ..... 10

#### 1.2.5 – Le taux de rendement..... 12

## 2. AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCES EXTERNES ..... 12

En dehors de l'insertion professionnelle des diplômés, on peut évaluer les performances des établissements et de leurs filières en aval ou en amont. Nous évoquerons enfin les indicateurs dits "d'évaluation". .... 12

### 2.1 – EN AVAL : LES POURSUITES D'ETUDES ..... 12

### 2.2 – EN AMONT : LE RECRUTEMENT ..... 13

### 2.3 – INDICATEURS "D'EVALUATION" ..... 14

**Exercice de réflexion** : discuter les implications et la validité des différents indicateurs proposés ..... 14

Annexe 1 : Quelques données statistiques disponibles utiles pour mesurer l'insertion ..... 15

Annexe 2 : Objectifs et indicateurs de la LOLF pour l'éducation ..... 16

Annexe 3 : Les 52 critères d'évaluation des universités de "Vie Universitaire" ..... 23

Annexe 4 : Les indicateurs de l'OCDE ..... 26

L'ensemble des analyses présentées dans les e-thèmes 5, 6 et 7 repose sur une appréciation exclusivement *interne* du système éducatif. Mais il est clair que l'efficacité du système peut, et doit aussi, être appréciée de *l'extérieur*. L'élément d'appréciation essentiel en la matière est la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés ; mais d'autres indicateurs peuvent être envisagés concernant en particulier le recrutement des établissements et de leurs filières. Par ailleurs, on peut élargir le champ d'investigation et proposer des indicateurs visant à une évaluation globale des établissements ou du système éducatif dans sa totalité.

## 1. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES

Il s'agit d'évaluer l'efficacité des filières de formation en termes de "sanction du marché". En l'occurrence, il s'agit d'apprécier la façon dont les diplômés intègrent le marché du travail. C'est ce que recouvre la notion d'insertion professionnelle<sup>1</sup> qu'il convient d'abord de définir clairement avant d'en proposer des mesures

### 1.1 - Définition

L'insertion se définit non seulement à partir de (ou des) emplois occupés par les diplômés, mais aussi au travers du *processus* qui y conduit.

Il y a quelques années, en particulier pendant la période dite des "trente glorieuses" (1945 – 1975), caractérisée par une croissance vigoureuse et un chômage à la limite du négligeable (quand il ne s'agissait pas de pénurie de main d'œuvre), l'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés était fort simple à faire. Il suffisait de savoir quelle était leur situation quelques mois après leur sortie du système éducatif, autrement dit de connaître les caractéristiques de leur premier emploi (obtenu le plus souvent dans des délais brefs) pour en avoir une idée très correcte. Ce premier emploi était, le plus souvent, un emploi stable (de type CDI), en bonne correspondance avec le diplôme (en termes de

---

<sup>1</sup> cf. aussi [ethème3 - Insertion](#)

niveau et de spécialité de formation) et correspondant aux attentes des diplômés (qui pouvaient même se trouver en situation de choix entre plusieurs offres !).

A partir du milieu des années 70, sous le double impact de la dégradation de la situation économique, en particulier la montée du chômage, et de la démocratisation de l'enseignement, l'insertion a changé de nature. Elle est devenue un *processus* temporel qui va amener l'individu d'un statut d'étudiant (d'élève) "pur" (sans préoccupation immédiate de recherche d'emploi, même s'il a un projet professionnel) à celui d'un actif inséré de façon *définitive* dans la vie active. Ce processus peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années et va conduire l'étudiant à passer par des situations "intermédiaires" variées, et éventuellement simultanées, à savoir

- des périodes de recherche active d'emploi
- des stages d'insertion professionnelle
- des formations complémentaires
- des emplois purement alimentaires
- des emplois d'attente, c'est à dire ressentis par le diplômé comme non conformes à son véritable projet professionnel, ses compétences (en d'autres termes, non conforme à son emploi de "réserve")<sup>2</sup>, mais qui lui apportent cependant, outre un revenu, une certaine expérience professionnelle valorisable dans la suite du parcours professionnel.

L'analyse de l'insertion consistera donc à décrire :

- bien entendu l'*emploi* occupé par le diplômé au moment de l'observation (ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que son insertion soit terminée)
- mais aussi, le *processus* plus ou moins complexe qui l'a mené à cet emploi, c'est à dire la succession – combinaison de toutes les activités intermédiaires que nous venons de définir (en mettant en particulier l'accent sur le *premier* emploi occupé).

Tout ceci nécessite évidemment des *enquêtes* auprès des anciens diplômés du système éducatif. Au niveau national, ce sont sans conteste les travaux du CEREQ qui sont les plus pertinents puisqu'ils nous donnent tout à la fois des indications sur les emplois occupés et sur le processus d'insertion. Mais il existe aussi un vaste ensemble de données collectées à des niveaux plus locaux, par établissements et par filières (observatoires universitaires en particulier).

Pour être exploitables, ces enquêtes doivent être menées avec suffisamment de *recul*. Il ne faut pas interroger les individus juste après leur sortie du système éducatif. Il convient, au contraire, d'attendre un laps de temps suffisant pour que, précisément, le processus d'insertion soit terminé pour la majorité des individus interrogés. Cela conduit, dans le contexte actuel, à des enquêtes à trois ou

quatre ans. D'où, naturellement, un problème de *décalage* dans l'information : au mieux, en 2002, on disposera de données rassemblées et exploitées en 2001 sur des individus de la génération 1997 ou 1998. Rien ne garantit évidemment que la génération 2003, qui est sortie du système cette même année (ou éventuellement un peu plus tard) connaîtra les mêmes conditions d'insertion que celles décrites dans une enquête menée en 2001 ; la situation économique a pu changer, le nombre de sortants a pu évoluer. D'où l'intérêt de compléter ces informations par des enquêtes à plus court terme (à 6 ou 9 mois par exemple) et sans doute plus "légères", pour avoir une "photographie" de la situation immédiate (que l'on pourra comparer aux mêmes photographies des générations précédentes)

## 1.2 - Mesures de l'insertion

**Il convient d'abord de définir très clairement le point de départ du processus que l'on entend décrire, ainsi que son point d'arrivée. Nous proposerons ensuite une méthode d'évaluation du parcours effectué entre ces deux points, et les indicateurs qu'on peut en déduire. La description des emplois et le taux de rendement viennent compléter l'évaluation.**

### 1.2.1 - Le point de départ

Le premier problème à résoudre est de savoir à partir de quel point du parcours de l'étudiant-diplômé, on va analyser véritablement le processus d'insertion. Ce qui revient à se poser la question de la population à interroger. Trois solutions sont, a priori, envisageables.

La première, choisie par le Cereq, consiste à sélectionner les individus à leur **sortie du système éducatif** à une certaine date. Autrement dit, seront interrogés (en général avec un décalage de 3 à 4 ans) tous les étudiants inscrits dans le système à l'année t-1 et non réinscrits en t. Ceci nécessite que l'on puisse (ce qui est le cas du Cereq) croiser les fichiers de l'ensemble des établissements pour éliminer tous les élèves – étudiants ayant simplement changé d'établissement. Par ailleurs, il est clair que les sorties peuvent se faire à différents niveaux et après succès ou après échec. Le traitement de l'enquête devra donc différencier clairement ces sous populations. Cette solution, valide au niveau global, est peu adaptée au niveau microéconomique de l'*établissement*, dans la mesure où une sortie d'un établissement peut conduire à une poursuite d'études dans un autre établissement) ; ce sera, en quelque sorte une "fausse sortie".

La deuxième méthode est précisément mieux adaptée à des enquêtes "locales", menées en particulier par un établissement sur une filière donnée et qui, en général, n'a pas les moyens de savoir

---

<sup>2</sup> cf [ethème 3 - insertion](#)

si les non-réinscriptions d'une année sur l'autre qui sont constatées dans ses fichiers correspondent à une véritable "sortie" ou à une réinscription dans un autre établissement. Elle consiste à interroger (toujours avec un décalage de 3 à 4 ans, parfois plus)<sup>3</sup> les individus ayant obtenu à telle date un diplôme précis (que l'on appellera en général du diplôme de "référence" ; par exemple la maîtrise) dans l'établissement. Autrement dit, on interroge une (ou plusieurs) "promotion" de diplômés. La population interrogée est évidemment hétérogène. Une fois ce diplôme en poche, les étudiants ont pu soit sortir du système éducatif pour entrer dans la vie active, soit poursuivre leurs études dans le même établissement, soit les poursuivre dans un autre établissement, et dans les deux cas, s'y trouver encore ou être entrés dans la vie active avec un décalage plus ou moins important par rapport à la première catégorie. Ce genre d'enquête est sans doute plus délicate à traiter statistiquement, dans la mesure où l'entrée dans la vie active ne se fait pas à la même date et où le diplôme "final" n'est pas le même pour tous. Mais le repérage de la population concernée est très facile à effectuer, et, surtout, l'enquête permet de répondre à la question clef de l'étudiant qui s'engage dans un parcours : "que fait-on avec la maîtrise X ?", que ce soit en termes d'emploi, si l'on interrompt ses études à ce niveau, ou en termes de poursuites d'études, si l'on décide de continuer.

La dernière solution, plus ambitieuse, mais beaucoup plus difficile à gérer, consiste à choisir comme point de départ l'entrée dans la filière (première année de deug). On raisonnera alors en termes de "cohorte", et il s'agira alors de suivre l'intégralité du cursus universitaire (y compris les parcours complexes, les stages,...) et l'entrée plus ou moins progressive dans la vie active.

### 1.2.2 - Le point d'arrivée

La définition du point d'arrivée du processus d'insertion mérite elle aussi quelques réflexions.

L'insertion est, selon notre définition, terminée quand l'individu est *définitivement* intégré dans la vie active. Cette intégration n'est pas obligatoirement réalisée (et, de fait, elle l'est de moins en moins) lors de la prise du *premier* emploi, qui peut être "provisoire" à plusieurs égards (CDD, intérim, déqualification,...).

De même, l'obtention d'un statut de CDI ne signifie pas automatiquement que l'insertion est terminée. Le diplômé a pu accepter une emploi en CDI, mais déqualifié, dans l'espoir d'y acquérir une expérience valorisante. A contrario, même si le cas de figure est sans doute peu probable, un CDD correspondant exactement aux souhaits du diplômé (en termes de statut, de fonction, de salaire, de

---

<sup>3</sup> c'est en particulier le cas quand, par souci d'économie et d'efficacité, on combine l'interrogation de plusieurs promotions du même diplôme, ce qui revient à interroger des individus ayant obtenu leur diplôme 4, 5, 6 ans

localisation) peut être considéré par celui-ci comme le point d'aboutissement de son insertion professionnelle. Dans tous les cas, ce doit être l'individu lui-même qui juge du caractère "définitif" ou non de son intégration au marché du travail. Il s'agit donc d'une notion subjective. Le Cereq introduit, de la même façon des appréciations subjectives de l'individu concernant son emploi en l'interrogeant sur la correspondance (ressentie) entre cet emploi et sa formation, sur le fait de savoir s'il estime qu'il est employé à son niveau de compétence, ou s'il pense se réaliser professionnellement.<sup>4</sup>

Ce choix d'une définition subjective n'interdit évidemment pas d'introduire des éléments permettant d'apprécier "objectivement" (du point de vue de l'observateur, de l'institution éducative) la qualité de cette insertion : type de contrat, adéquation niveau de diplôme – catégorie socioprofessionnelle, adéquation spécialité de diplôme – fonction dans l'emploi, conformité au référentiel d'emploi implicite ou explicite du diplôme.

### **1.2.3 - Le déroulement de la période d'insertion**

Il s'agit donc de décrire les activités exercées par l'individu entre la date d'obtention du diplôme de référence et la date de l'enquête, à savoir les périodes d'inactivité, de poursuites d'études, de stages d'insertion, de recherche active d'emploi, et d'emploi (d'attente ou définitif).

Pour les poursuites d'études, on s'attachera à repérer la spécialité, la durée et le niveau du diplôme complémentaire obtenu. Il en ira de même pour les éventuels stages d'insertion (non sanctionnés par un diplôme en principe). Pour la recherche d'emploi on estimera sa durée (cumulée si elle est discontinue) et on en décrira les modalités (utilisation des services de l'ANPE, de l'APEC, ou autres organismes, des petites annonces, des relations personnelles, des démarches spontanées, etc...) en particulier pour le premier emploi et l'emploi à l'enquête (s'il est différent).

Par ailleurs, il est possible de repérer de façon précise l'articulation de ces activités successives ou combinées en utilisant une grille de repérage que remplira la personne interrogée et où elle indiquera, période par période, les activités qu'elle a exercées.

La structure générale de ce "calendrier d'insertion" ou "chronogramme" (avec repérage trimestriel)<sup>5</sup> pour un diplômé ayant obtenu sa maîtrise en juin 2000 (et interrogé en décembre 2003), qui, après un trimestre d'inactivité, poursuit son cursus en DESS pendant l'année scolaire 2000-2001, commence à chercher du travail à partir de l'été 2001, trouve un emploi "d'attente" au premier

---

auparavant

<sup>4</sup> cf. Cereq Bref n° 195 (mars 2003) sur [www.cereq](http://www.cereq.fr)

trimestre 2002, se remet à chercher un autre emploi à partir de l'été 2002 (d'abord en conservant son emploi, puis en le quittant à l'automne) pour, finalement trouver un emploi correspondant à ses aspirations en janvier 2003 ; l'emploi occupé au 31 décembre 2003 est soit ce même emploi, soit un nouvel emploi (correspondant toujours aux aspirations du diplômé) obtenu en cours d'année sans recherche active d'emploi.<sup>6</sup>

|                                  | 2000<br>III | 2000<br>IV | 2001<br>I | 2001<br>II | 2001<br>III | 2001<br>IV | 2002<br>I | 2002<br>II | 2002<br>III | 2002<br>IV | 2003<br>I | 2003<br>II | 2003<br>III | 2003<br>IV |
|----------------------------------|-------------|------------|-----------|------------|-------------|------------|-----------|------------|-------------|------------|-----------|------------|-------------|------------|
| <i><b>Inactivité</b></i>         |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |
| <i><b>Etudes</b></i>             |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |
| <i><b>Stages</b></i>             |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |
| <i><b>Recherche d'emploi</b></i> |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |
| <i><b>Emploi d'attente</b></i>   |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |
| <i><b>Emploi définitif</b></i>   |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |           |            |             |            |

A partir de ce document (et après une simple conversion en une matrice composée de 0 et de 1), on pourra calculer toute une batterie **d'indicateurs individuels** d'insertion :

- temps d'accès au premier emploi par rapport au diplôme de référence trimestres dans l'exemple)

- temps d'accès au premier emploi par rapport à la fin des études (1 trimestre)

- temps d'accès au premier emploi définitif par rapport au diplôme de référence (10 trimestres)

- temps d'accès au premier emploi définitif par rapport à la fin des études (5)

- temps global de recherche active d'emploi (2+2 = 4 trimestres)

- temps global de recherche exclusive (sans autres activités)(1+1= 2 trimestres)

- durée des études complémentaires (4)

- durée cumulée des emplois d'attente (3 trimestres)

- ancienneté dans l'emploi (ou les emplois) définitif(s) (4 trimestres)

- éventuellement, "type d'insertion", par référence à une typologie globale de processus d'insertion qui pourrait être, par exemple :

"standard" : recherche d'emploi, emploi d'attente, emploi définitif

"standard +" : études complémentaires, recherche, attente, définitif

"direct" : recherche, emploi définitif

"direct +" : études, recherche, emploi définitif

Tous ces indicateurs évalués pour chaque individu peuvent être ensuite **agrégés** sur l'ensemble de l'échantillon ou sur des strates particulières, ce qui permet de calculer par exemple :

<sup>5</sup> on utilisera de préférence des calendriers à repérage mensuel, évidemment plus précis et plus commode à remplir pour la personne interrogée.

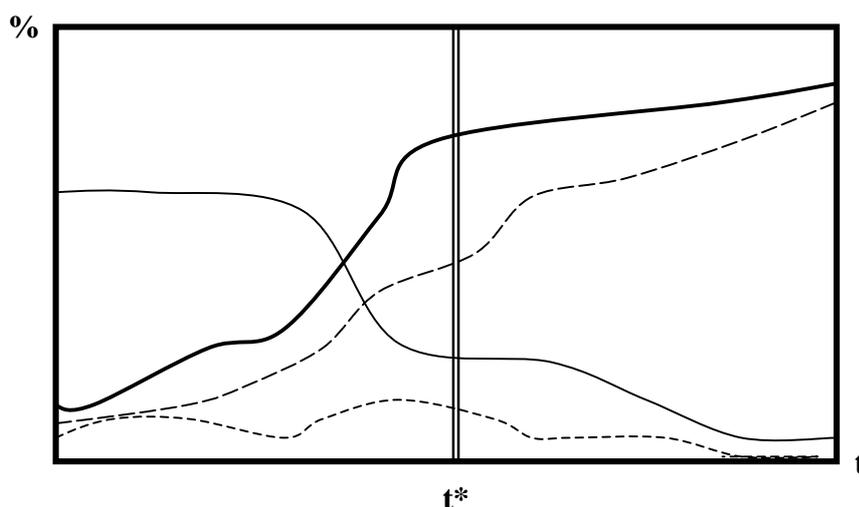
<sup>6</sup> on pourrait repérer les éventuels changements d'emplois (d'attente ou définitifs) en introduisant plusieurs lignes correspondant au 1<sup>er</sup> emploi d'attente, 2<sup>ème</sup> emploi d'attente, ..., 1<sup>er</sup> emploi définitif, 2<sup>ème</sup> emploi définitif, ...

- le temps d'accès moyen au premier emploi, globalement, selon le sexe, l'option de diplôme, ou toute autre caractéristique individuelle
- le temps d'accès moyen au premier emploi définitif, selon les mêmes critères
- la durée moyenne des poursuites d'études, selon les mêmes critères
- etc...

Par ailleurs, en "balayant" période par période l'ensemble (ou des sous ensembles particuliers) des calendriers on pourra calculer, période par période :

- le pourcentage d'individus en inactivité
- le pourcentage d'individus en poursuite d'études
- les pourcentages d'individus en recherche d'emploi, en stages, en emploi d'attente et/ou définitif

A partir de ces pourcentages, on pourra alors construire des graphiques portant en abscisse les différentes périodes et en ordonnée le % correspondant à une activité donnée ; on obtient ainsi le "profil" d'inactivité, le profil de poursuite d'études, .... et surtout les profils d'emploi (d'attente, définitifs et cumulés). Il est possible de représenter plusieurs profils sur le même graphique, en particulier les profils de poursuite d'études et d'emplois, qui ont l'avantage d'être en principe symétriques dans leurs évolutions. Plus le temps s'écoule, moins il y aura de poursuites d'études et plus il y aura d'emplois, parmi lesquels les emplois définitifs devraient progressivement majoritaires. On obtiendra donc un ensemble de profils du type suivant :



- poursuites d'études
- emplois d'attente
- - - - - emplois définitifs
- emplois totaux (d'attente et définitifs)

Ces profils permettent en outre de calculer (et de visualiser) le pourcentage de la population concernée qui se trouve dans telle ou telle situation (études, emploi, ...) à telle date (t\* sur le schéma précédent par exemple).<sup>7</sup> On peut aussi construire, période par période un indicateur "moyen" d'insertion, qui consiste à

Notons enfin qu'il est aussi possible de calculer à partir de ces données chronologiques<sup>8</sup> des taux de chômage. On pourra ainsi repérer le nombre de diplômés qui ne poursuivent pas leurs études et qui n'occupent pas d'emploi (en recherchant activement un ou non) à une date donnée (six mois, un an, 18 mois, etc...). Les chiffres obtenus doivent cependant être maniés avec précautions. D'une part il faudra distinguer les étudiants ayant poursuivi leurs études et ceux qui ont arrêté au niveau du diplôme de référence. D'autre part, il est clair que l'ensemble des individus au chômage à un certain moment est très hétérogène : certains le sont depuis leur sortie du système éducatif, d'autres sont entre deux emplois et sont peut être au chômage depuis quinze jours et pour la première fois, d'autres entament une période plus ou moins longue de chômage. A tous points de vue l'indicateur "temps d'accès à l'emploi" est préférable au taux de chômage.

#### **1.2.4 - Les caractéristiques des emplois**

La description de l'insertion professionnelle des diplômés serait évidemment incomplète si l'on ne donnait pas les caractéristiques des emplois occupés. Au minimum, il convient de le faire pour le *premier* emploi et pour l'emploi à *l'enquête* (s'il est différent). Pour les emplois intermédiaires, un descriptif sommaire est suffisant en général.

A cet égard, il faut être très précis sur la notion de "premier emploi". Quel est le "premier" emploi d'un individu qui a été surveillant d'internat pendant sa licence et sa maîtrise (donc avant l'obtention du diplôme qui sert de référence), qui a entrepris un DESS tout en ayant un emploi intérimaire à temps partiel, et qui, une fois ce diplôme en poche, a trouvé un emploi de cadre administratif trois mois après sa sortie du système ? L'emploi de surveillant est le premier de tous, celui d'intérimaire, le premier après le diplôme de référence, l'emploi de cadre, le premier après la fin des études. A priori, ce qui nous intéresse le plus est ce dernier emploi, dans la mesure où c'est celui qui risque d'être le plus en correspondance avec le parcours scolaire de l'individu et donc avec sa maîtrise (tout en étant conscient qu'il correspond au diplôme de référence (la maîtrise) complété par un

---

<sup>7</sup> nous avons aussi proposé de calculer un "indicateur moyen d'insertion" résumant, période par période, la situation de l'individu dans son processus d'insertion (l'indice est d'autant plus proche de 100 que l'insertion est pratiquement terminée) ; cf. GRAVOT (\*\*\*\*)

<sup>8</sup> ou de questions précises dans le corps du questionnaire

diplôme supplémentaire). Quoiqu'il en soit, il faut que le questionnaire utilisé soit très clair sur ce point.<sup>9</sup>

Pour l'emploi dit "à l'enquête", il convient là aussi d'être précis et d'effectuer le repérage à une date bien définie (au 31 décembre par exemple) afin de faire en sorte que tous les répondants choisissent la même date et non une date variable selon la date à laquelle ils ont finalement rempli et retourné le questionnaire (il peut y avoir des décalages de deux ou trois mois entre les premières et les dernières réponses). Par ailleurs, se pose la question du traitement des personnes qui sont sans emploi à cette date ; on peut alors envisager de les interroger sur le dernier emploi occupé avant cette situation, ce qui conduit tout de même à un léger biais dans l'analyse.

Une fois ces précautions prises, on peut alors passer à la description précise des emplois (premier et à l'enquête), à savoir :

- la dénomination précise
- la catégorie socio – professionnelle (au moins 2 chiffres PCS)
- la fonction principale (et annexe éventuellement)
- le statut : CDI, CDD, fonctionnaire, stagiaire, intérim
- le secteur d'activité
- le type d'employeur,
- la taille de l'entreprise ou de l'établissement
- la localisation géographique
- la quotité (temps plein ou partiel)
- le salaire (brut, net avec ou sans prime, mensuel, annuel) à l'embauche pour le premier emploi et au moment de l'enquête dans tous les cas
- le mode d'obtention (annonces, ANPE, démarches et relations,...)
- le caractère "définitif" ou "d'attente" de l'emploi ressenti par l'individu
- la plus ou moins bonne adéquation à la formation ressentie par l'individu

De cet ensemble de caractéristiques on tirera des indicateurs globaux tels :

- la répartition par CSP, fonction, secteur, géographique, ...
- le salaire moyen, médian et l'écart – type des salaires
- la progression des salaires (entre le premier emploi et l'emploi à l'enquête)

que l'on pourra aussi mettre en relation avec les caractéristiques individuelles des diplômés (sexe, option du diplôme, cursus scolaire et universitaire,...) et les caractéristiques de l'emploi lui-même (fonction, secteur, localisation, etc...)

---

<sup>9</sup> on pourra de toute façon prévoir des questions complémentaires permettant de conserver l'information sur les emplois "préalables" (pendant les études) qui, éventuellement, peuvent avoir une influence sur l'insertion

### 1.2.5 – Le taux de rendement

Il va de soi que le taux de rendement que nous avons défini précédemment<sup>10</sup> en associant dans le même indicateur les perspectives de gains associés à un diplôme et les coûts subis pour l'obtenir, constitue un indicateur de performance tout à fait intéressant. Il convient cependant de noter que la définition du taux de rendement initialement adoptée, dans une logique de demande individuelle de formation, ne retient logiquement que les coûts *privés* à la charge de l'élève et/ou sa famille. Il convient alors d'élargir la notion en y intégrant la dimension collective (dépenses à la charge de la collectivité, en particulier les dépenses de fonctionnement des filières, et d'éventuels gains collectifs) pour aboutir à la notion de taux de rendement "social" ou collectif.<sup>11</sup>

*cf. Annexe 1 : quelques sources pour évaluer l'insertion des diplômés*

## 2. AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCES EXTERNES

**En dehors de l'insertion professionnelle des diplômés, on peut évaluer les performances des établissements et de leurs filières en aval ou en amont. Nous évoquerons enfin les indicateurs dits "d'évaluation".**

### 2.1 – En aval : les poursuites d'études

Dans la mesure où tous les étudiants n'entrent pas directement sur le marché du travail en quittant un établissement, une fois leur diplôme en poche, il est intéressant de savoir dans quelles conditions ils poursuivent leurs études dans d'autres établissements, en particulier s'il s'agit de filières sélectives (comme les DESS par exemple). Au minimum, il convient de connaître le nombre d'étudiants poursuivant leurs études, dans des filières sélectives ou non, les établissements d'accueil et, si possible, les résultats obtenus. Il est théoriquement possible d'obtenir tout cela à partir de croisement des fichiers des établissements. Au niveau local, on procèdera plutôt par enquête.

Dans le même esprit, on s'intéressera à la réussite aux concours ou aux examens nationaux de sortie (comme le baccalauréat pour les lycées ou le brevet pour les collèges).

---

ultérieure du diplômé.

<sup>10</sup> cf. [ethème 01-Capital Humain](#)

## 2.2 – En amont : le recrutement

Il s'agit cette fois de savoir **qui s'inscrit** dans telle filière de tel établissement et dans quelle mesure un établissement, ou une filière particulière dans un établissement, est attractive (bonne réputation, contenus originaux, débouchés assurés,...)

On peut s'intéresser donc en premier lieu à l'origine **scolaire** des primo-inscrits repérée (pour l'université par exemple) selon divers critères :

- séries de baccalauréat (ou équivalence)
- âge au bac

L'origine **sociale** sera un autre élément d'appréciation qui permettra d'évaluer le caractère plus ou moins démocratique ou élitiste de la formation. On pourra aussi s'intéresser au degré plus ou moins important de féminisation de la filière.

Dans ces deux cas, il semble nécessaire de ne pas se limiter aux inscriptions initiales mais de compléter l'analyse au moins par une nouvelle évaluation à l'issue du premier cycle afin de savoir si certaines caractéristiques scolaires ou sociales jouent ou non sur la suite du cursus.

L'attraction **géographique** que peut exercer un établissement (ou une filière) sur les élèves ou les étudiants qui désirent y poursuivre leurs études est un autre élément intéressant. Notons à cet égard l'analyse de CAZENAVE et GRAVOT (1986) qui permet d'établir une typologie des universités fondée sur le rapport de leurs effectifs au nombre d'étudiants du département où se situe l'université (ou les universités, s'il y en a plusieurs). Apparaissent alors trois groupes d'universités. Le premier est celui des universités où le rapport est supérieur à 1.5 ; on y trouve essentiellement les universités de grande taille et anciennes. Le second groupe est constitué par les universités pour lesquelles le rapport est compris entre 1 et 1.5 ; il s'agit d'universités de taille moyenne et en général de création plus récente. Enfin, on a les petites universités récentes pour lesquelles le rapport est inférieur à l'unité. Il est donc clair qu'il existe un lien fort entre l'attractivité d'une université, sa taille et son âge. Corrélativement, l'attractivité dépend donc, assez naturellement, de la diversification des disciplines et des cycles qui est évidemment plus grande dans les universités de grande taille et anciennes.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> cf. [ethème12 – Principes fondamentaux de la politique éducative](#)

<sup>12</sup>

## 2.3 – Indicateurs "d'évaluation"

On trouve parfois sous la dénomination d'indicateurs de *performance* des indicateurs qui vont bien au delà du champ que nous avons couvert dans cet e-thème dans la mesure où l'on y retrouve, à côté d'indicateurs du même type de ceux que nous venons d'évoquer, des indicateurs de sélectivité, de productivité et financiers. C'est la raison pour laquelle nous préférons parler dans ce cas de critères d'*évaluation* plutôt que de performance. L'évaluation peut avoir une dimension micro – économique ou macro-économique.

L'évaluation **micro – économique** porte sur les **établissements**. En ce domaine, la première référence est constituée par les indicateurs associés aux objectifs de la LOLF que nous avons présentés dans [l'ethème 7](#). Nous en présentons la liste exhaustive dans l'annexe 2.

On trouvera aussi (en annexe 3) la batterie d'indicateurs regroupés en dix chapitres (le "profil" de l'établissement, les moyens pédagogiques, la réussite, la recherche, l'ouverture internationale, la vie étudiante, la professionnalisation, les moyens matériels, le dynamisme et l'attractivité et la formation des adultes) proposée par la revue "Vie Universitaire" à l'occasion d'une étude réalisée (en collaboration avec le Nouvel Observateur) sur les universités françaises.

L'évaluation **macro – économique** vise, dans une logique de comparaison internationale, à construire des indicateurs concernant le **système éducatif** dans sa globalité (et suffisamment synthétiques pour permettre précisément cette comparaison). En ce domaine, on peut se référer aux travaux de l'OCDE qui, chaque année publie un document intitulé "Regards sur l'éducation" donnant pour chaque pays une batterie d'indicateurs qui s'articulent sur 7 thèmes à savoir : le contexte démographique, social et économique de l'éducation, les ressources financières et humaines investies dans l'éducation, l'accès à l'éducation, l'environnement pédagogique et l'organisation scolaire, le niveau de formation et le devenir sur le plan social et professionnel des sortants, les résultats scolaires et le nombre de diplômés sortant des établissements d'enseignement. (cf. Annexe 4)

**Exercice de réflexion : discuter les implications et la validité des différents indicateurs proposés**

## **Annexe 1 : Quelques données statistiques disponibles utiles pour mesurer l'insertion**

### *1. Données éducatives (Ministère éducation nationale et INSEE)*

- Evolution des effectifs d'élèves et d'étudiants
- Evolution du nombre de sortants par niveau de formation
- Evolution par niveau de diplôme
- Evolution du nombre d'actifs selon le diplôme

### *2. Le marché du travail (INSEE)*

- Evolution de la population active et des CSP
- Evolution de l'emploi par secteur et par niveau de diplôme
- Evolution des taux de chômage par CSP et par sexe
- Structure des CSP en 2001

### *3. Quelques indicateurs d'insertion (INSEE, Cereq)*

- Principaux secteurs accueillant les débutants (Génération 92)
- Bilan Formation – Emploi (dernier disponible : 1996)
- Insertion professionnelle des diplômés du supérieur en 1996
- Situation professionnelle en 2000 des jeunes sortis depuis 5 ans

### *4. Synthèse de "Génération 98" du Cereq*

- cf Bref n°181 en ligne sur [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

## Annexe 2. Objectifs et indicateurs de la LOLF pour l'éducation

# Mission «Recherche et enseignement supérieur»

## Programme : Formations supérieures et recherche universitaire

### **1. Répondre aux besoins de qualification supérieure**

*Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur  
Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale  
Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD*

### **2. Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation**

*Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.  
Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.  
Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.  
Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine  
Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus*

### **3. Maîtriser l'offre de formation**

*Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000  
Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs  
Part des mentions à faibles effectifs (L et M)*

### **4. Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie**

*Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.  
Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.*

### **5. Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial**

*Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).  
Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)  
Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.  
Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.*

### **6. Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**

*Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque  
Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites*

### **7. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

*Production scientifique des opérateurs du programme  
Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme*

### **8. Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire**

*Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme*

**9. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

- Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés*
- Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle*
- Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs*

**10. Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**

- Attractivité des opérateurs du programme*

**11. Participer à la construction de l'espace européen de la recherche**

- Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne*
- Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne*
- Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme*

**12. Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier**

- Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.*
- Montant des ressources propres procurées par les prestations de services*
- Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription*
- Taux d'occupation des locaux.*

## **Programme : Vie étudiante**

**1. Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur**

- Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.*
- Evolution de la représentation des origines socioprofessionnelles des étudiants selon le niveau de formation.*
- Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers*
- Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre.*

**2. Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**

- Répartition de la couverture des besoins en logements.*
- Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des œuvres*
- Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas*

**3. Développer la prévention dans le domaine de la santé**

- Nombre d'universités sans fumée et sans tabac*

**4. Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles**

- Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).*

## **Programme : Enseignement supérieur et recherche agricoles**

*1. Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international*

*Taux d'insertion des diplômés*

*2. Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service*

*Dépense moyenne de formation par catégorie de formés*

*3. Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques*

*Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques*

## **Mission « Enseignement scolaire »**

### **Programme : Enseignement scolaire public du premier degré**

*1. Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire*

*Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques*

*Proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard*

*Proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau A1 du cadre européen de référence.*

*Proportion d'élèves apprenant l'allemand*

*Proportion d'élèves ayant atteint, à l'issue de leur scolarité primaire, le niveau 1 du Brevet Informatique et Internet (B2i)*

*Taux de redoublement*

*2. Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers*

*Ecart ZEP-REP/hors ZEP-REP et réseaux "Ambition Réussite" /hors réseaux "Ambition Réussite" des proportions d'élèves maîtrisant les compétences de base en français et en mathématiques*

*Rapports, entre ZEP-REP et hors ZEP-REP et entre réseaux "Ambition Réussite" et hors réseaux "Ambition Réussite", des proportions d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard*

*Ecart des taux d'encadrement (nombre d'élèves par classe) entre ZEP-REP et hors ZEP-REP, et entre réseaux "Ambition Réussite" et hors réseaux "Ambition Réussite"*

*Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de l'école primaire.*

*3. Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté*

*Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années*

*Part du volume de formation consacrée aux priorités nationales*

*Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du 1er degré*

*Part des crédits de formation consacrée à la spécialisation des personnels d'adaptation et d'intégration scolaires (AIS)*

*Taux de remplacement (congés pour maladie ou maternité).*

*Taux de rendement du remplacement*

*4. Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif*

*Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation globale équilibrée.*

*Part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe*

## **Programme : Enseignement scolaire public du second degré**

### ***1. Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants***

- Taux d'accès au baccalauréat*
- Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées*
- Taux de sorties aux niveaux VI et V bis.*
- Taux d'accès au brevet.*
- Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base en français et en mathématiques*
- Proportion d'élèves ayant atteint dans une langue étrangère le niveau B1 du cadre européen commun de référence, en fin de collège.*
- Proportion d'élèves ayant obtenu, au terme de leur scolarité au collège, le niveau 2 du brevet informatique et internet (B2i)*
- Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture aux tests passés lors de la JAPD (journée d'appel de préparation à la défense).*
- Taux d'accès des élèves de 2<sup>nd</sup> GT au baccalauréat général ou technologique.*
- Proportion d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat professionnel.*
- Taux de poursuite des élèves de BEP vers le baccalauréat professionnel*
- Proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques.*
- Proportion de filles en classes terminales des filières scientifiques et techniques.*
- Proportion d'élèves apprenant l'allemand*
- Taux de redoublement*

### ***2. Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers***

- Ecart ZEP-REP/hors ZEP-REP et réseaux "Ambition Réussite" et hors réseaux "Ambition Réussite" des proportions d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de bases en français et en mathématiques.*
- Ecart des taux de réussite au brevet en ZEP-REP / hors ZEP-REP et dans les réseaux "ambition réussite - hors réseau "ambition réussite".*
- Ecart des taux d'encadrement en réseaux "Ambition Réussite" et hors réseaux "Ambition Réussite"*
- Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du 2<sup>nd</sup> degré.*

### ***3. Diversifier les modalités de formation professionnelle***

- Proportion d'apprentis dans les formations en apprentissage des lycées.*
- Taux d'obtention d'une certification (CAP, BEP, Bac pro, BTS) à l'issue d'une formation par apprentissage.*
- Ecart des taux de réussite entre "apprentis" et "scolaires"*
- Impact des actions d'insertion des jeunes de plus de 16 ans (MGI).*

### ***4. Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire***

- Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.*
- Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS.*
- Proportion de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études).*

### ***5. Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie***

- Taux de certification des bénéficiaires du dispositif VAE.*

#### **6. Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté**

*Proportion d'enseignants inspectés au cours de cinq dernières années*

*Part du volume de formation consacrée aux priorités nationales.*

*Taux de remplacement (des congés pour maladie ou maternité)*

*Taux de rendement du remplacement*

*Proportion des personnels qui enseignent dans plusieurs disciplines*

#### **7. Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués**

*Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation équilibrée*

*Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classe (ou groupes)*

*Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées*

*Pourcentage de collèges et de LP à faibles effectifs (= établissements comptant moins de 200 élèves).*

*Pourcentage d'heures d'enseignement délivrées devant des groupes de moins de dix élèves ou moins*

### **Programme : Vie de l'élève**

#### **1. Faire respecter l'école et ses obligations**

*Taux d'absentéisme des élèves.*

*Proportion d'actes de violence grave signalés.*

#### **2. Promouvoir la santé des élèves**

*Proportion d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur 6ème année.*

*Pourcentage de lycées "non-fumeur".*

#### **3. Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective**

*Proportion d'élèves ayant obtenu au collège l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).*

*Taux de participation des lycéens aux élections des "Comités de vie lycéenne".*

*Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement.*

#### **4. Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves**

*Proportion d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement de vie scolaire.*

*Pourcentage des fonds sociaux utilisés par les établissements en ZEP-REP et en réseaux "Ambition Réussite" rapporté au pourcentage d'élèves en ZEP-REP et en réseaux "Ambition Réussite"*

*Proportion de personnels d'assistance sociale exerçant en ZEP-REP et en réseaux "Ambition Réussite" rapporté au pourcentage d'élèves en ZEP-REP et en réseaux "Ambition Réussite"*

### **Programme : Enseignement privé du premier et du second degrés**

#### **1. Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire**

*Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques.*

*Proportion d'élèves venant du privé et entrant en sixième avec au moins un an de retard.*

*Proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau A1 du cadre européen de référence.*

*Proportion d'élèves apprenant l'allemand.*

*Proportion d'élèves ayant atteint, à l'issue de la scolarité primaire, le niveau 1 du B2i (Brevet informatique et internet).*

*Taux de redoublement*

## **2. Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**

*Taux d'accès au baccalauréat.*

*Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées*

*Taux de sorties aux niveaux VI et V bis.*

*Taux d'accès au brevet.*

*Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base en français et en mathématiques.*

*Proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau B1 du cadre européen commun de référence en fin de collège .*

*Proportion d'élèves ayant obtenu au terme de leur scolarité au collège le niveau 2 du Brevet Informatique et Internet (B2i).*

*Taux d'accès des élèves de 2<sup>nd</sup>e GT au baccalauréat général ou technologique.*

*Proportion d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat professionnel.*

*Taux de poursuite des élèves de BEP vers le baccalauréat professionnel (public+privé).*

*Proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques.*

*Proportion de filles en classes terminales des filières scientifiques et techniques.*

*Proportion d'élèves apprenant l'allemand.*

## **3. Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers**

*Proportion d'élèves handicapés intégrés parmi les élèves.*

## **4. Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**

*Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.*

*Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS.*

*Pourcentage de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études).*

## **5. Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté.**

*Proportion d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années.*

*Taux de remplacement (des congés maladie ou maternité).*

*Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du 1<sup>er</sup> degré*

# **Programme : Soutien de la politique de l'éducation nationale**

## **1. Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire**

*Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne de vacances de postes (enseignement public)*

*Nombre d'épreuves d'examens et de concours annulées et reportées et effectifs des candidats concernés*

*Coût des examens des élèves et des concours de personnels par candidat présent*

*Dispersion académique des emplois administratifs par rapport à la moyenne nationale*

## **2. Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines**

*Taux de personnels en situation de handicap*

*Stabilité des enseignants en établissement du réseau de l'éducation prioritaire*

*Nombre de personnes gérées par gestionnaire de personnels des services académiques*

*Pourcentage d'agents nouvellement nommés à la rentrée scolaire ne percevant pas une rémunération complète en octobre*

*Part des surnombres disciplinaires*

*Mobilisation des surnombres disciplinaires*

### ***3.Optimiser les moyens de fonctionnement***

*Dépense de fonctionnement par agent*

*Disponibilité des applications nationales*

## **Programme : Enseignement technique agricole**

***1.Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle***

*Taux de réussite aux examens*

*Taux d'insertion professionnelle 45 mois après l'obtention d'un diplôme en formation initiale*

### ***2.Optimiser la gestion de la formation initiale scolaire***

*Dépense moyenne de formation par élève et par établissement public (crédits de l'Etat)*

*Taux d'heures d'enseignement délivrées devant moins de 10 élèves (enseignement public)*

*Pourcentage de lycées dont l'effectif est inférieur à 200 élèves*

***3.Promouvoir la formation tout au long de la vie, notamment par l'apprentissage, la formation professionnelle continue et les partenariats avec les branches professionnelles***

*Part des apprentis et adultes dans le flux d'inscription aux diplômes et titres délivrés par le MAP*

## **Annexe 3 : Les 52 critères d'évaluation des universités de "Vie Universitaire"**

*Les Universités sont classées en 6 catégories, selon leur(s) dominante(s)*

- *Droit et Economie (dont Toulouse 1)*
- *Lettres*
- *Pluridisciplinaire hors santé (dont Bretagne Sud)*
- *Pluridisciplinaire avec santé (dont Brest, Nantes)*
- *Scientifiques avec santé (dont Rennes 1)*
- *Filières technologiques (INP et UT)*

### **Profil :**

*Poids des DESS (% de DESS sur le total des diplômes de 3<sup>ème</sup> cycle délivrés en une année)*

*Production de diplômés (DUT, deug, deust, licence, maîtrise, IUP2 et 3, MST, DESS, DEA, thèses)*

*Féminisation (% de femmes)*

*Origine des étudiants (% catégories "défavorisées" en 1<sup>er</sup> cycle)*

*Filières sélectives (% d'étudiants inscrits en IUT, Santé, écoles d'ingénieur, IAE, IEP ; MST MSG, IUP et DESS non intégrés dans l'étude de 1999)*

### **Moyens pédagogiques :**

*Encadrement enseignant (nombre d'étudiants / total enseignants toutes catégories)*

*Encadrement administratif (nombre d'étudiants / IATOSS)*

*Bibliothèque : note / 100 combinant horaires, jours d'ouverture, temps sur place assise (?), surface et nombre de livres par étudiant*

*Postes informatiques en libre accès (en université ou BU)*

*Utilisation des TIC (note / 10 sur 5 critères : existence d'intranet, % enseignants équipés d'e-mails, heures d'ouverture des salles informatiques, inscription en ligne)*

### **Réussite :**

*Productivité en diplômes : nombre de diplômes délivrés pour 100 étudiants*

*Valeur ajoutée "réussite au deug" (différence entre taux de réussite en deux ans et le taux attendu en fonction des séries de bac des étudiants)*

*Poursuite d'études après le deug, quelle que soit la filière d'inscription*

*Poursuite d'études après bac+4 au sein de la même université*

*Ascenseur social : note attribuée à partir de la mesure des flux d'étudiants issus de milieux défavorisés qui entament des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle*

## **Recherche**

*Nombre de thèses publiées ; thèses délivrées pour l'année de référence*

*Evolution du nombre de thèses*

*Ratio thèses / DEA*

*Ratio thèses / professeurs (hors médecine hospitalière)*

*Nombre de thèses pour 1000 étudiants*

*Pourcentage d'unités de recherche universitaires liées aux grands organismes (CNRS, INSERM, INRA, etc...)*

## **Ouverture internationale**

*Pourcentage d'étudiants ayant effectué une mobilité en Europe par Erasmus sur une année universitaire*

*Pourcentage hors Europe*

*Pourcentage des effectifs issus d'un autre pays de l'UE*

*Recrutement international en 3<sup>ème</sup> cycle*

*Effectifs en double diplôme*

## **Vie étudiante**

*Surface "vie étudiante" (locaux hors enseignement) par étudiant*

*Surface "sport" pour 100 étudiants*

*Crédits pour la vie étudiante (taux de consommation du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)*

*Note "vie étudiante" (calculée à partir des subventions aux associations, existence d'un service*

*vie étudiante, d'un vice-président étudiant, d'une crèche, nombre d'associations par rapport aux effectifs, taux de participation aux élections universitaires)*

*Note "vie culturelle et sportive" (équipements culturels, effectifs de sportifs de haut niveau, proximité d'installations sportives extérieures)*

## **Professionnalisation**

*Poids des filières professionnalisées*

*Poids des diplômes professionnels délivrés (hors médecine)*

*Pourcentage d'étudiants ayant effectué un stage en entreprise ou labo en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle*

*Suivi et dispositifs d'insertion (présence et efficacité d'un observatoire, de forums,...)*

*Proportion d'étudiants suivant un enseignement de langue vivante*

## **Moyens matériels**

*Moyens financiers par étudiant (ressources incluant les dotations de l'Etat, hors salaire, des collectivités publiques et les ressources propres)*

*Budget par étudiant (ressources financières + masse salariale)*

*Surface par étudiant (bâtie en 1999, hors U3M)*

*Evolution des moyens financiers par étudiant entre 1997 et 2000*

*Coût du diplômé (budget / nombre de diplômés)*

### ***Dynamisme et attractivité***

*Autofinancement (part des ressources propres : contrats, formation continue, taxe d'apprentissage, droits d'inscription)*

*Evolution des effectifs entre 1996 et 2000*

*Recrutement étranger en 3<sup>ème</sup> cycle*

*Pourcentage de professeurs associés par rapport au total des enseignants*

*Management et gouvernance : qualité des réponses à l'enquête et existence de structures de gestion des ressources humaines*

### ***Formation des adultes***

*Nombre de dossiers VAE déposés pour 1000 étudiants*

*Nombre de dossiers VAE acceptés pour 1000 étudiants*

*Chiffre d'affaire de la formation continue par rapport aux effectifs*

*Nombre d'heures stagiaires annuelles rapportées aux effectifs étudiants*

*Pourcentage des effectifs en formation continue, permanente ou apprentissage*

## **Annexe 4 : Les indicateurs de l'OCDE**

### **A. Contexte démographique, social et économique de l'éducation**

- effectif relatif de la population jeune
- niveau de formation de la population adulte
- estimation du nombre d'années passées en activité, au chômage et en inactivité

### **B. Ressources financières et humaines investies dans l'éducation**

- dépenses d'éducation / PIB
- dépenses publiques d'éducation
- subventions publiques aux ménages
- dépenses d'éducation par élève – étudiant
- financement public par niveau administratif
- personnel employé dans l'enseignement
- nombre d'élèves – étudiants par enseignant

### **C. Accès à l'éducation**

- scolarisation selon les niveaux d'enseignement
- scolarisation des jeunes enfants
- scolarisation en fin de scolarité obligatoire et au delà
- taux d'accès à l'enseignement supérieur
- fréquentation de l'enseignement supérieur
- étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
- formation professionnelle continue de la population active adulte

### **D. Environnement pédagogique et organisation scolaire**

- traitements statutaires des enseignants dans les établissements publics primaires et secondaires
- informations fournies par les professeurs de mathématiques de 8<sup>ème</sup> année concernant leur âge, sexe et expérience professionnelle
- informations fournies par les mêmes sur leurs activités de type scolaire en dehors des heures de cours
- informations fournies par les enseignants sur la taille moyenne des classes de mathématiques en 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années
- informations fournies par les enseignants sur l'organisation des cours de mathématiques en 8<sup>ème</sup> année
- effectifs par classe et taux d'encadrement dans enseignement primaire
- informations fournies par les élèves de mathématiques de 8<sup>ème</sup> année sur l'utilisation quotidienne de leur temps d'études en dehors des heures de cours

### **E. Niveau de formation et devenir sur le plan social et professionnel**

- taux d'activité selon le niveau de formation
- emploi, chômage et niveau de formation
- chômage des jeunes et niveau de formation
- niveau de formation et revenus du travail

- taux de rendement internes de la formation
- taux de chômage des jeunes sortis du système éducatif

**F. Résultats scolaires**

- résultats en mathématiques et sciences des élèves de 4<sup>ème</sup> année
- différences de résultats en math et sciences en 4<sup>ème</sup> année
- différences de résultats entre garçons et filles en mathématiques et sciences en 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années
- différences de résultats en math et sciences entre deux niveaux de scolarité
- milieu social et résultats scolaires en 8<sup>ème</sup> année
- attitude des élèves de 4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années à l'égard des mathématiques

**G. Nombre de diplômés sortant des établissements d'enseignement**

- taux de réussite dans l'enseignement secondaire de deuxième cycle
- diplômés de l'enseignement supérieur
- diplômés de l'enseignement supérieur par domaines d'études
- nombre de diplômés hautement qualifiés par rapport à la population active